

Périodiques en bibliothèque COUPERIN

On connaît bien, depuis le XVII^e siècle, le rôle des périodiques dans l'établissement, le développement et la diffusion de la pensée scientifique. La croissance des titres encore avérée ces dernières années, atteste de leur fonction majeure dans le dispositif global de la communication scientifique. Les longues travées de périodiques imprimés chargeant les rayonnages de nos bibliothèques matérialisent ainsi ce « Monde 3 » dont parle Karl POPPER*, monde des contenus de pensée objectifs et objectivés, monde de la connaissance, des procédures, des savoir-faire et des outils heuristiques.

Objets particuliers de l'attention des chercheurs, qui en multipliaient les exemplaires dans leurs laboratoires et bibliothèques d'unités au grand dam de la communauté bibliothécaire, les périodiques ont longtemps fidélisé la fréquentation de ces publics dans les bibliothèques universitaires. Mais aujourd'hui, ces vecteurs du 3^e monde sont largement dématérialisés et peuplent l'espace du web, assortis de puissants engins de recherche associant à leurs contenus les services de la lecture à l'écran connectée à un foisonnement d'autres textes, données et schémas. Le processus d'élaboration de la science en est transformé et la communication scientifique profite de ces nouveaux canaux pour gagner en rapidité dans l'échange d'informations.

Que restera-t-il de nos collections dans un univers dématérialisé ?

La question est d'autant plus pertinente que les modes d'archivage numérique à long terme, lourds et coûteux, s'améliorent et se fiabilisent. La conservation du papier, quant à elle, gagnerait à être aujourd'hui pensée de manière systématique au niveau du réseau, dégageant ainsi de cette préoccupation un grand nombre de bibliothèques libérées de cette mission de conservation particulière, et qui trouverait, là, l'opportunité de redonner de l'espace aux publics. La présence d'un réseau de bibliothèques CADIST et de grandes bibliothèques scientifiques de référence, l'existence du Système universitaire de documentation, le Sudoc, et de démarches expérimentales du type de celle conduite dans le domaine des périodiques de médecine en Île-de-France sous l'égide de la BIUM**, tout est prêt pour entreprendre ce travail. Parallèlement, la constitution de grands réservoirs d'archives numériques impliquant l'ABES et le CINES (dépôt des archives Scien-

ceDirect d'Elsevier) contribuera à faire émerger un nouveau mode opératoire pour la gestion pérenne des collections de périodiques.

Quant à la production vivante, son organisation au sein de dépôts institutionnels ouverts du type HAL*** (Hyperarticle en ligne) procurera aux chercheurs un mode d'accès complémentaire à l'offre commerciale concentrée aujourd'hui entre les mains d'un nombre restreint de grands fournisseurs de taille mondiale. S'ouvre ici l'opportunité pour notre pays de faire converger les efforts des organismes de recherche et d'enseignement supérieur comme en témoigne la mise en œuvre de l'accord de copilotage par les établissements d'enseignement supérieur et du CNRS de l'application HAL**** et, pour la communauté mondiale des chercheurs, d'instituer un espace d'échange scientifique dont elle assurera, via ses bibliothèques, l'administration et l'enrichissement.

Alors, morte la revue papier ? Non, comme en témoigne l'utilisation récurrente qu'en font nos publics, mais relativisée, reclassée au niveau d'un support d'appoint pour un usage particulier ou adapté à une communauté particulière ; mode de lecture toujours pleinement pertinent, pratique et moderne, mais décentré par rapport à la recherche en ligne d'informations numériques devenue la source de référence première. Quant à l'activité bibliothécaire, elle devient ainsi, au-delà même des frontières de notre profession, une compétence de base de l'utilisateur de documentation. Administrer les périodiques en bibliothèque ? Disons plutôt : accompagner la vaste refonte de la communication scientifique au moyen de la conception d'outils organisant les contenus et leur accès et jouer un rôle actif dans la diffusion de nos compétences. Les bibliothécaires qui aiment à s'interroger sur leur avenir, voient la bibliothèque-monde s'ouvrir devant leurs pas...

François Cavalier

François Cavalier, directeur
du service commun de la documentation
de l'université Lyon-I

✉ francois.cavalier@univ-lyon1.fr

SCD ☎ 04 72 43 12 72 📠 12 70

* POPPER, Karl Raimund. La Connaissance objective. Paris, 1995

** Bibliothèque interuniversitaire de médecine

*** <http://hal.ccsd.cnrs.fr/>

**** http://couperin1.cines.fr/article.php?id_article=366

Couperin – Consortium universitaire de publications numériques – est un

consortium français créé en 1999 par quatre directeurs de service commun de documentation d'université, et soutenu par le président de l'université Strasbourg-I de l'époque, Jean-Yves Mérindol, afin de négocier au meilleur prix l'achat de périodiques électroniques pour un groupe d'universités.

Il regroupe à ce jour 203 établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche : universités, écoles supérieures, organismes de recherche et autres organismes. Le nombre élevé d'adhérents du consortium et le nombre de négociations qu'il a conclues en fait le premier consortium européen.

Il est devenu l'interlocuteur privilégié du ministère (DGES-SDBIS, DR, DT) et des instances représentatives (CPU, CGE, ADBU) ainsi que des EPST qui n'ont pas souhaité en devenir membres ; son action est reconnue à travers les subventions versées par la DGES-SDBIS.

Il est devenu un partenaire de référence des éditeurs pour faire valoir l'intérêt de ses adhérents. Son objectif initial s'est considérablement élargi, et il est devenu un lieu de réflexion et de prospective concernant les ressources documentaires en ligne, le développement des archives ouvertes et leur intégration dans le système d'information des établissements membres.

Ce résultat a pu être atteint grâce à la mutualisation des compétences existant dans les établissements membres, qui se sont investis pour améliorer la performance globale du système documentaire français. En effet, il faut insister sur cet aspect original : Couperin n'est en aucun cas un quelconque prestataire de services payants mais fonctionne sur le principe de la **mutualisation de l'expertise et des ressources humaines** de ses membres.

Couperin est une association d'établissements régie par la loi de 1901. Une remise à jour de ses statuts, rendue nécessaire du fait de son extension et de la diversification de ses missions, a été adoptée par un vote lors de son assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2005.